Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 022-212200901-20260119-2026_01_19_01A-DE

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de Kermaria-Sulard
Séance du Lundi 19 janvier 2026

Date convocation : 15 Janvier 2026	Le 19 janvier 2026 à 19 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur HOUSSAIS Pierre, Maire.
Membres : 15 En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	**Etaient présents :** COLBERT Guy, DOUAREC Audrey, DRU Emmanuel, DUCLUZEAU Lucile, HOUSSAIS Pierre, JADÉ Michel, LE GOFF Thibaut, LE HOUEROU Alain, LE HUEROU Audrey LOZAHIC Estelle, MARTY Véronique, ROUGNANT Marie Jo, SOUDAIS Christiane, TANDA Salvatore, TAUPIN Christelle **Absents excusés** : LOZAHIC Estelle donne procuration à JADÉ Michel, Absents non excusés : **Secrétaire de séance** : ROUGNANT Marie-Jo

2026_01_19_01-Décision modificative N°4 du Budget Camping

Vu l'instruction Budgétaire et Comptable
Vu le budget Camping 2025,

Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas été prévu dans le BP, une somme suffisante pour couvrir le remboursement de frais de personnel du Camping sur l'année 2025. Il propose ainsi d'autoriser la décision modificative n°4 telle qu'elle est présentée ci-après :

Dépenses				Recettes			
Fonctionnement							
Chapitre	Article	Objet	Montant	Chapitre	Article	Objet	Montant
012	**6218**		**+ 8 000.00**				
011	**618**		**- 8 000.00**				
Total Fonctionnement			**0.00**				**0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°4 du budget de la commune afin d'ajuster les crédits conformément au tableau présenté ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision modificative.

La secrétaire de séance,
Mme Marie-Jo ROUGNANT

MAIRIE de KERMARIA-SULARD

Le Maire,
Pierre HOUSSAIS